

Charte pour la transition écologique du CINaM



Le Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille (CINaM) est une unité mixte de recherche à double tutelle CNRS et AMU, située sur le Campus de Luminy à Marseille.

Les recherches du Centre portent sur la conception, l'élaboration et l'étude de nanomatériaux, nano-objets ou surfaces nanostructurées ainsi que l'étude des phénomènes confinés aux échelles nanométriques. Ces dernières années s'y sont rajoutées les activités de physique et de chimie aux frontières des sciences de la vie et de la santé (nanomédecine).

Le bilan de nos émissions de gaz à effet de serre (BEGES) a montré que nos recherches sont très émissives : 1218 tCO₂e soit 8 tCO₂e/ pers en 2019. Ces données ont amené le CINaM à se structurer pour parvenir à réduire ses émissions : une chargée de mission, un référent développement durable, un comité pour la transition écologique (TransEco), un groupe de travail dédié à l'énergie.

Et étant donné que :

- La France a signé les Accords juridiquement contraignants de Paris - en vigueur depuis novembre 2016- dont l'objectif primordial est de maintenir « l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels » et de poursuivre les efforts « pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels. »,
- La dernière loi européenne sur le climat -en vigueur depuis juillet 2021- oblige les pays de l'UE à réduire leurs émissions de GES d'au moins 55 % d'ici 2030 et d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050,
- Le GIEC alerte dans son dernier rapport de mars 2023 que limiter le réchauffement à 1,5°C et 2 °C ne sera possible qu'en accélérant et en approfondissant dès maintenant la baisse des émissions pour :
 - ✓ Ramener les émissions mondiales nettes de CO₂ à zéro,
 - ✓ Réduire fortement les autres émissions de gaz à effet de serre,

nous nous devons d'adopter ces objectifs et avons un devoir d'exemplarité en tant que fonctionnaires de l'État et/ ou personnels de la recherche.

Pour atteindre ces objectifs nationaux et européens, les enjeux pour le CINaM sont triples :

- ✓ Intégrer la stratégie environnementale de nos établissements de tutelle CNRS et AMU,
- ✓ Souscrire aux mesures législatives et réglementaires de la circulaire « les 15 engagements de l'État »¹, comme incité par le MESR² dans son SD DD&RSE,
- ✓ Réaliser et mettre à jour notre propre [feuille de route stratégique triennale](#) et la traduire en [un plan de transition annuel](#).

La feuille de route repose sur 4 piliers clés dont les 3 premiers découlent du bilan des émissions de gaz à effet de serre 2019, notre BEGES de référence :

- Axe 1 : Le fonctionnement courant de l'unité (diminution de l'empreinte des achats, utilisation de l'eau, tri des déchets, allongement des durées de vie d'utilisation du matériel, ...),
- Axe 2 : Les bâtiments (sobriété énergétique, rénovation bâti)
- Axe 3 : Les déplacements (sobriété des déplacements domicile-travail et des missions)
- Axe 4 : La biodiversité (préservation et amélioration de la biodiversité du site)

Cette feuille de route détaille les objectifs de réduction à entreprendre sur 3 ans. Son élaboration, fruit d'un travail collaboratif, est assurée par le comité TransEco élargi à tous les personnels du CINaM.

Le plan de transition traduit les objectifs de la feuille de route en actions concrètes et atteignables sur une année. Il est établi par le comité TransEco et validé par la direction.

Dans le but de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue, un bilan est réalisé chaque année permettant l'ajustement du plan de transition en fonction de l'évolution de la trajectoire de réduction de l'empreinte carbone de l'unité.

Chaque bilan et plan de transition est présenté en conseil de laboratoire.



¹ Circulaire n° 6425-SG du 21 novembre 2023 relative à l'engagement pour la transformation écologique de l'État

² Schéma Directeur « Développement Durable – Responsabilité Sociétale et Environnementale » (SD DD&RSE) Ministère de l'enseignement Supérieur et de la Recherche - Juin 2023